Compte-rendu des débats
Conseil de Communauté du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, s'est réuni à la salle des sports de Dompierre sur Helpe, sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 11 septembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents ou représentés : 68

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Antoine BADIDI
AVESNELLES	Sébastien BAROCHE	AE	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	P	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	P	
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	R	Procuration à Jean-Claude FOVEZ
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	

DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	
FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	R	Procuration à Pascal NOYON
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	P	
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Elisabeth DE SANTIS	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Didier CARETTE
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOUSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	P	
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Monsieur le Président accueille les participants et remercie la commune de Dompierre sur Helpe pour la mise à disposition de la salle des sports. Il donne ensuite la parole à Monsieur LIBERT qui présente sa commune à l'Assemblée.

Adoption du compte rendu du 30 juillet 2020

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020.

Fonctionnement de la communauté de communes

- **Composition des commissions thématiques**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que lors du Conseil de Communauté du 30 juillet 2020, il a été acté la création des commissions suivantes :

- « Activités économiques »
- « Animation territoriale »
- « Finances et prospective »
- « Aménagement du territoire et cadre de vie »
- « Ressources environnementales »
- « Convention territoriale globale »
- « Concession d'aménagement »

Suite à cette réunion, les conseillers communautaires titulaires et suppléants ont été consultés par email afin de leur proposer d'intégrer une ou plusieurs commissions, en leur demandant une réponse au plus tard pour le 28 août. De plus, avec avis favorable du Bureau Communautaire (réuni le 9 septembre), les conseillers municipaux ont également été récemment sollicités pour compléter ces commissions.

Le Conseil de communauté, conformément aux modalités du CGCT, décide, à l'unanimité, d'arrêter la composition des commissions thématiques comme suit :

Commission « activités économiques » :
Nicolas DOSEN, Patrick DEHEN, Wilfrid SALMON, Guy ERPHELIN, Ghislain FRANCOIS, Christine BASQUIN, Antoine BADIDI, Sandra BROGNET, Sabine BUFI, Elisabeth DE SANTIS, Daniel DESCAMPS, Daniel DEUDON, Thierry DIENNE, Mauricette FREHAUT, Philippe HANOT, Ludovic LEBRUN, Frédéric LEJEUNE, Maxime LOUGUET, Bernard PAQUET, Stéphane SYMOND, Sébastien BAROCHE, Alain DERUE, Carole DHOUDAIN, Didier HOLAY, Franck PLATEAU, Jérémie TONDEUR

Commission « animation territoriale » :
Nicolas DOSEN, Christian CASTEL, Sabine SOUMIER, Vincent JUSTICE, Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Sabine BUFI, Sylvie CABOOR, Elisabeth DE SANTIS, Thierry DIENNE, Frédéric ERNESTI, Bernadette GRANDIN, Frédéric LEJEUNE, Anne-Marie LENTHIER, Florian LIENARD, Pascal PETIT, Jean-Marie VIN, Laurence WATTEAU, Valentine WAUCHEUL, Marie-Camille WAUTRICHE, Didier CARETTE, Etienne LEROY, Philippe LERICHE, Evelyne MAREAU, Eric MARION, Amanda GARCIA

Commission « finances et prospective » :
Nicolas DOSEN, Jérôme BEUGNIES, Claude CONNART, Brice AMAND, Benoît BOUDJEMA, Vincent COURET, Daniel DESCAMPS, Frédéric ERNESTI, Bernadette GRANDIN, Monique JOLY, Hervé LASPALAS, Jean-Pierre LIBERT, Jacky ROUSSELLE, Patrick DEREME, Maryse DEJARDIN-NOYON, Pascal LEFEBVRE, Etienne LEROY, Nathalie POULAT, José PRISSETTE

Commission « aménagement du territoire et cadre de vie » :
Nicolas DOSEN, Freddy THERY, Guy ERPHELIN, Christine BASQUIN, Christian BINOIT, Sandra BROGNET, Sabine BUFI, Elisabeth DE SANTIS, Daniel DESCAMPS, Damien DUCANCHEZ, Hervé LASPALAS, Didier LEMAIRE, Philippe BODIN, Didier CARETTE, Alexandra CARTON, Patrick DEREME, Jackie DESTREBECQ, Thierry GEHENIAUX, Céline GODART, Franck HEDON, Pascal LEFEBVRE, Etienne LEROY, Emmanuel WAIGNIER, Suzanne WYART, Frédéric DIEU, François RICHEZ

Commission « ressources environnementales » :
Nicolas DOSEN, Jean-Claude FOVEZ, Brice AMAND, Ghislain FRANCOIS, Damien DUCANCHEZ, Vincent COURET, Thierry DIENNE, Philippe HANOT, Monique JOLY, Didier LEMAIRE, Anne-Marie LENTIER, Florian LIENARD, Maxime LOUGUET, Bernard PAQUET, Laurence WATTEAU, Marie-Camille WAUTRICHE, Franck DESCAMPS, Carole DHOUDAIN, Arlette GRIMIAUX, Etienne LEROY, Renée LESPINASSE, José PRISSETTE, Alain RICHARD, David ALLAIRE, Alain DELTOUR

Commission « Convention territoriale globale » :
Nicolas DOSEN, Sabine SOUMIER, Patrick DEHEN, Christine BASQUIN, Maryse BERNARD, Sabine BUFI, Sylvie CABOOR, Daniel DEUDON, Frédéric ERNESTI, Mauricette FREHAUT, Anne-Marie LENTIER, Pascal PETIT, Jean-Marie VIN, Laurence WATTEAU, Philippe LERICHE

Commission « Concession d'aménagement » :
Nicolas DOSEN, Claude CONNART, Wilfrid SALMON, Christine BASQUIN, Jacky ROUSSELLE, Jérôme BEUGNIES, Florian LIENARD, Freddy THERY, Anne-Laure CATTELOT

- **Désignation des délégués au sein d'organismes partenaires**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté qu'il doit procéder à la désignation de membres appelés à siéger au sein des instances suivantes :

- **Conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, par délibération en date du 12 décembre 2014, il a décidé la création d'un office de tourisme intercommunal, sous la forme d'une régie autonome, chargé de la gestion d'un service public à caractère administratif. L'office de tourisme a pour missions :

- L'accueil et l'information des touristes et de la population locale,
- La promotion touristique,
- La coordination des acteurs du tourisme (publics, privés et associatifs),
- L'élaboration de la politique touristique du territoire.

L'organe consultatif de l'office de tourisme est le conseil d'exploitation qui est présidé par le Président de la Communauté de Communes. Sa composition est la suivante :
8 membres désignés au sein du Conseil de Communauté
8 membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire communautaire.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Sandra BROGNET, Christian CASTEL, Patrick DEHEN, Elisabeth DE SANTIS, Guy ERPHELIN, Anne-Marie LENTIER, Pascal PETIT, Alain RICHARD membres de l'office de tourisme intercommunal.

- **Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'entretien des Cours d'eau de l'Avesnois**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que le SMAECEA est chargé de la gestion du milieu aquatique et la prévention des inondations. Son territoire actuel d'intervention est celui des sous-bassins versants de la Sambre qui s'étendent sur les EPCI suivants :

- CC Cœur de l'Avesnois (ensemble des 43 communes) => 30.153 hab.
- CC Sud Avesnois (toutes les communes à l'exception d'Anor, Ohain et Trélon) => 17.931 hab.
- CC Pays de Mormal (Landrecies, Maroilles et Le Favril) => 5.397 hab.
- CA Maubeuge Val de Sambre (Noyelles/Sambre) => 278 hab.
- CA Caudrésis-Catésis (Catillon/Sambre, Ors, Rejet-de Beaulieu, La Groise) => 2.225 hab.
- CC Thiérache du Centre (La Flamengrie, Rocquigny, Fesmy-le-Sart, Clairfontaine, Papleux, Fontenelle, Barzy-en-Thiérache, Bergues-sur-Sambre) => 3.465 hab.

Le comité syndical du SMAECEA sera composé de 31 délégués, dont 14 issus de la 3CA et qui doivent être désignés par le Conseil de Communauté.
Il est donc procédé à un premier tour de scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue des suffrages :
Nombre de votants : 68
Majorité absolue : 35

A l'issue du premier tour de scrutin, sont désignés les membres suivants pour siéger au sein du comité syndical du SMAECEA :

Alain DELTOUR 51 voix,	Vincent JUSTICE (49 voix),	Guy ERPHELIN (47 voix),
Sébastien SEGUIN (45 voix),	Vincent COURET (45 voix),	Jean-Pierre LIBERT (44 voix),
Alain RICHARD (42 voix),	Colette WATREMEZ (41 voix),	Jean-Marie VIN (41 voix),
Anne-Laure CATTELOT (40 voix),	Claude ROYAUX (39 voix),	Patrick DEHEN (39 voix),
Damien DUCANCHEZ (38 voix)		

Il est alors procédé à un second tour de scrutin :

Nombre de votants 68
Suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 27

A l'issue du second tour de scrutin, Daniel ETEVE (30 voix) est désigné pour siéger au sein du comité syndical du SMAECEA.

Le Conseil de Communauté, à l'issue des opérations électorales et compte tenu des résultats du scrutin désigne les membres suivants pour siéger au sein du comité syndical du SMAECEA : Alain DELTOUR, Vincent JUSTICE, Guy ERPHELIN, Sébastien SEGUIN, Vincent COURET, Jean-Pierre LIBERT, Alain RICHARD, Colette WATREMEZ, Jean-Marie VIN, Anne-Laure CATTELOT, Claude ROYAUX, Patrick DEHEN, Damien DUCANCHEZ, Daniel ETEVE.

- **Conseil d'Administration de Réussir en Sambre Avesnois**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que « Réussir en Sambre Avesnois » est un Groupement d'Intérêt Public, créé en janvier 2014 et qui regroupe le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, la Maison de l'Emploi et la Mission Locale des 4 intercommunalités de l'arrondissement.
Avec l'ensemble des partenaires locaux et spécialistes du territoire, RESA accompagne :
- Les demandeurs d'emploi qu'importe leur âge ;
- Les salariés qui souhaitent se former ou se réorienter ;
- Les porteurs de projets et d'initiatives économiques et de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Les entreprises qui recrutent et qui souhaitent anticiper les mutations sociales et environnementales afférentes à leur activité.
Agence territoriale de ressources humaines, cette structure est une porte d'entrée pour l'ensemble des services du territoire en matière d'insertion, d'emploi, de formation et d'ingénierie sociale pour accompagner entreprises et particuliers.

Trois élus désignés par le Conseil de Communauté de la 3CA doivent siéger au sein du Conseil d'Administration de RESA.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Patrick DEHEN, Monsieur Wilfrid SALMON et Madame Colette WATREMEZ comme délégués au sein du GIP Réussir en Sambre-Avesnois.

- **Conseil d'Administration du Réseau des Villes et Villages Numériques**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que RVVN est une association loi 1901 créée en 2001 sous l'impulsion de la ville de Valenciennes. RVVN aide les collectivités adhérentes à mutualiser leurs besoins, ressources et compétences en communication sur internet et dématérialisation. Le concept est donc de fournir sur Internet des services de qualité aux citoyens, d'optimiser le fonctionnement des administrations, tout en réduisant les coûts de manière collective. RVVN réunit aujourd'hui 6 EPCI (Valenciennes Métropole, CA Cambrais, Douaisis Agglo, CC Sud Artois, CC Champagne Picarde, 3CA), 12 communes indépendantes et 6 syndicats.

Un élu désigné par le Conseil de Communauté de la 3CA doit siéger au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Wilfrid SALMON délégué au sein du conseil d'administration de RVVN.

- **Conseil d'Administration de NORDSEM**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que NORDSEM est une Société d'Economie Mixte d'aménagement créée en octobre 2014 à l'initiative du Département du Nord qui en est l'actionnaire principal.
Elle a pour vocation la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction, de développement économique et de réhabilitation pour le compte des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales ou locales, des organismes publics ou privés, ou pour son propre compte, en vue principalement de développer les territoires du Département du Nord.

En sa qualité d'actionnaire de NORDSEM, la 3CA doit désigner un élu représentant chargé de siéger au sein du Conseil Administration.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Nicolas DOSEN délégué au sein du conseil d'administration de NordSem.

- **Assemblée Générale de l'Agence France Locale**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que l'Agence France locale, société anonyme dont le siège est à Lyon, est un établissement de crédit qui a la particularité d'être la seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales et spécialisée à 100% dans les prêts aux collectivités.
Depuis 2017, la 3CA est actionnaire de l'Agence France Locale. Elle doit donc désigner un élu chargé de la représenter au sein de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Jérôme BEUGNIES, délégué au sein de l'assemblée générale de NORDSEM.

- **Conseil de surveillance du centre hospitalier d'Avesnes/Helpe**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Nicolas DOSEN, représentant de la 3CA au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Avesnes sur Helpe.

- **Conseil de surveillance du centre hospitalier de Felleries-Liessies**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Alain RICHARD et Patrick DEHEN, représentants de la 3CA au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Felleries-Liessies.

- **Renouvellement de l'adhésion au pôle santé et sécurité au travail**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que la 3CA conventionne avec le centre de gestion pour le service de médecine préventive au travail. La convention arrivant à échéance en octobre, il est proposé au Conseil de Communauté de la renouveler.

Monsieur BOUDJEMA demande si les agents sont suivis par la médecine du travail.
Monsieur le Président lui confirme que les agents sont bien suivis pour avoir eu l'occasion de voir que des rendez-vous avec la médecine du travail avaient lieu dans les locaux de la 3CA.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec le centre de gestion pour le service de médecine préventive au travail.

Dossiers économiques

- **Avis sur l'ouverture des commerces le dimanche**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur SALMON qui informe le Conseil de Communauté que, par courrier réceptionné le 5 août dernier, la Mairie d'Avesnelles a sollicité l'avis de la communauté de communes sur l'ouverture des commerces de sa commune durant douze dimanches, au cours de l'année 2021.
Conformément à la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le Conseil de Communauté doit émettre un avis sur cette demande.

Mesdames CATTELOT et WATREMEZ souhaiteraient connaître ces dates et savoir si elles doivent être identiques sur le territoire ou s'il y a possibilité de les harmoniser.

Avec avis favorable du Bureau Communautaire (réuni le 9 septembre), le Conseil de Communauté, avec 67 voix pour et une abstention (Madame WATREMEZ) émet un avis favorable à la demande de la commune d'Avesnelles et décide d'étendre cet avis à l'ensemble de communes de la 3CA qui souhaiteraient autoriser l'ouverture de leurs commerces le dimanche, en 2021, selon la règlementation en vigueur.

- **Fonds de relance Covid Hauts de France**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur SALMON qui informe le Conseil de Communauté que, par courrier en date du 2 juin dernier, la 3CA a notifié à la Région son accord pour s'associer au fonds de relance Covid en partenariat avec la Banque des Territoires. A cet effet, la 3CA s'est engagée financièrement à hauteur de 2 € par habitant. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020.

L'objectif de ce fonds est d'accompagner, sous forme d'avances remboursables, les associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire, et dont la reprise engendre des besoins de fonds de roulement pour remettre à jour les stocks, mettre en œuvre les mesures barrière, reconquérir de clientèle par le biais de la numérisation, etc.

Ce fonds s'inscrit en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales. Il est donc mobilisé si :
- le demandeur n'a pas accès à un prêt bancaire garanti par l'Etat, et/ou si les concours bancaires ne sont pas suffisants pour faire face aux dépenses engendrées par la reprise d'activité dans les meilleures conditions possibles ;
- les autres outils d'accompagnement, notamment le Fonds de Solidarité National n'ont pas permis de satisfaire entièrement ses besoins de trésorerie.

La contribution financière des EPCI est mobilisée exclusivement pour l'attribution d'aides au bénéfice des acteurs de leur territoire.
Le fonds cible les publics suivants en fonction de critères d'éligibilité notamment liés à la taille de leur effectif :

- les entreprises individuelles, indépendantes, micro/autoentrepreneurs, et sociétés (y compris sociétés coopératives), jusqu'à 9 salariés, créées avant le 1er janvier 2020
- les associations et les groupements d'employeurs associatifs dont l'effectif compte entre 1 à moins de 20 salariés, et dont l'activité est directement en lien avec les domaines de la culture, du sport, du tourisme, de la jeunesse, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, de l'éducation populaire, de l'innovation sociale, de l'insertion et de la formation professionnelle, de l'insertion par l'activité économique, et/ou disposant d'une reconnaissance soit en tant qu'établissement et service d'aide par le travail, soit en tant qu'entreprise adaptée, créées avant le 1er janvier 2020.

La mise en place effective de ce dispositif nécessite la signature de deux conventions :

- l'une avec la Région Hauts de France
- l'autre ayant pour objet a pour objet de définir les modalités de versement de la participation de la 3CA à l'association « Initiative Hauts de France » puisque la gestion du fonds de relance lui a été confiée. Grâce à ses 21 structures adhérentes, l'association est en charge de l'expertise des demandes et de l'attribution des prêts.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, autorise le Président à signer avec la Région la convention ayant pour objet de définir l'engagement financier de la 3CA et à signer avec l'association « Initiative Hauts de France » la convention ayant pour objet de définir les modalités de versement de la participation de la 3CA.

- **<u>Taxe de séjour</u>**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ERPHELIN qui rappelle au Conseil de Communauté que, comme chaque année, il doit délibérer avant le 1er octobre pour fixer les tarifs de la taxe de séjour pour l'année suivante. Avec avis favorable du Bureau Communautaire (réuni le 9 septembre), le Conseil de Communauté décide de conserver les tarifs de l'année 2020.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, fixe comme suit la taxe de séjour 2021 :

<u>Article 1</u> : La communauté de communes du Cœur Avesnois a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 01/01/2016. La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er Janvier 2021.

<u>Article 2</u> : La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage,
- Ports de plaisance,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales). Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

<u>Article 3</u> : La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

<u>Article 4</u> : Le conseil départemental du Nord, par délibération en date du 26 juin 2012 a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la communauté de communes du Cœur Avesnois pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 5 : Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2021 :

Catégories d'hébergement	Tarif 3CA
Palaces	1 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.80
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.60€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.40€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.30€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.35€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

Article 6 : Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT

- Les personnes mineures
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune

Article 7 : Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour. Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet. En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours. En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

Article 8 : Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

- **Projet de Contrat de Rayonnement Touristique de l'Avesnois et de la Thiérache en vue de sa signature avec la Région Hauts-de-France**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ERPHELIN qui rappelle au Conseil de Communauté que le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (au titre de la Destination Avesnois) et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache ont chacun répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région Hauts-de-France concernant les Contrats de rayonnement touristique.

La Région Hauts-de-France leur a répondu favorablement en les invitant à ne signer qu'un seul et même Contrat de rayonnement touristique à l'échelle de l'Avesnois et de la Thiérache, comme le suggère le Pacte Sambre Avesnois Thiérache. Il est entendu, toutefois, que cette coopération n'entraine pas la fusion des 2 destinations.

Ce Contrat de Rayonnement Touristique permettra le soutien financier des projets publics et privés qui s'inscriront dans la stratégie. Il devra être déposé auprès de la Région enrichi de l'ensemble des délibérations des huit intercommunalités concernées.

S'agissant d'une validation de stratégie qui n'engage aucune contrepartie financière mais laisse la possibilité au territoire de recourir à la Région Hauts-de-France via ce contrat, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, et avec avis favorable du Bureau Communautaire (réuni le 9 septembre) décide d'émettre un avis favorable sur ce dossier et d'autoriser le Président à signer le contrat de rayonnement touristique.

Dossiers financiers

- **Accueils collectifs de mineurs : Remboursements aux familles**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que, suite à la déclaration d'un cas de covid sur le site de Felleries, il a été décidé de fermer le site pour la dernière semaine du centre de loisirs en août. Il est donc proposé au Conseil de Communauté, avec avis favorable du Bureau Communautaire (réuni le 9 septembre) d'autoriser le Président à procéder aux remboursements des inscriptions auprès des familles concernées.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, autorise le Président à procéder aux remboursements des inscriptions réglées par les familles relatives à la dernière semaine du centre de loisirs qui s'est déroulé en Août 2020 sur la commune de Felleries, au motif que celui-ci a dû fermer ses portes en raison d'un cas de covid sur le site.

- **Subventions aux partenaires extérieurs**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que les crédits relatifs aux demandes de subventions ci-dessous ont été prévus au budget 2020. Leur mise en paiement nécessitant une délibération du Conseil de Communauté, il est proposé au Conseil de Communauté, après avis favorable du Bureau Communautaire (réuni le 9 septembre) :

⇨ d'accorder ces subventions
⇨ d'adresser un courrier à la SPA d'Hirson pour l'informer que le partenariat en-cours sera réétudié à compter de 2021.

- **Réussir en Sambre Avesnois**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, comme chaque année, RESA sollicite la 3CA afin de contribuer au financement des actions mises en œuvre, au travers notamment :

- Du Plan Local pour l'Insertion en l'Emploi : dont l'objet consiste dans l'accompagnement des participants, la levée des freins et la redynamisation des seniors, la médiation emploi, l'ingénierie et le développement de l'animation du territoire.
- De la Mission Locale : dont l'objet consiste dans l'accueil, l'information, l'orientation professionnelle et l'accompagnement à la construction d'un projet professionnel des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation.
- De la Maison de l'Emploi : dont le rôle est de fédérer l'action des partenaires publics et privés pour la mise en œuvre des politique de l'emploi au niveau local : observation/évaluation, cellule économique et outil de capitalisation interne à RESA, économie sociale et solidaire.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de la 3CA s'élève 111.168,26 € (montant identique aux années précédentes), représentant moins de 2% du coût des actions éligibles à cette subvention.

Monsieur BOUDJEMA demande comment a été fixé le montant de la subvention.
Madame WATREMEZ lui répond qu'il s'agit d'un calcul en fonction du nombre d'habitant du territoire.
Monsieur THERY informe que la Communauté d'Agglomération Val de Sambre verse une subvention de plus de 700.000 €.

Le GIP « Réussir en Sambre-Avesnois a complété comme suit les éléments de réponse donnés par Madame WATREMEZ : avant leur regroupement au sein du GIP, les trois entités qu'étaient la Mission Locale Rurale de l'Avesnois, la Maison de l'Emploi et de la Formation (MIEF) et le PLIE de l'Avesnois bénéficiaient toutes trois de subventions des communautés de communes du territoire. Ces subventions étaient calculées selon un montant (différent selon les structures) multiplié par le nombre d'habitants.
La subvention que RéSA sollicite depuis lors est le résultat de l'addition de ces 3 subventions. C'est pourquoi, elle ne varie pas ou peu.

- **SPA**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que chaque année, la 3CA convention avec la Société Protectrice des Animaux, basée à Hirson. La SPA, sur appel de la 3CA, s'engage à transporter en son centre d'accueil les animaux errants (préalablement capturés par la collectivité et déposés dans le chenil intercommunal), à les héberger, à leur apporter les soins nécessaires, à en rechercher les propriétaires et à en assurer la surveillance sanitaire.

En contrepartie, la 3CA verse une subvention annuelle calculée sur la base de 0,848 € par habitant, soit une subvention de 25.909,79 €.

Madame CATTELOT demande la durée de la convention.
Monsieur le Président répond qu'elle a une durée d'une année.

- **RVVN**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la 3CA est adhérente à l'association RVVN. Cette adhésion lui permet de bénéficier, ainsi qu'aux 43 communes, de services mutualisés mis en place et administrés par les équipes techniques de RVVN en collaboration avec un animateur de la 3CA, notamment :

- La mise à disposition de la plateforme collaborative « zimbra » (messagerie, calendrier partagé)
- La création d'un site internet
- La mise en place d'un outil de gestion pour le groupement de commandes des fournitures administratives.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 11.536,72 € pour l'année 2019.

- **Canal FM**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, comme chaque année, CANAL FM, radio de proximité, sollicite une subvention de 6.000 € au titre du travail de communication et de développement à travers et par ses habitants.

- **« A petits pas »**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que l'association « A petits pas » sollicite la 3CA pour le versement de la subvention annuelle d'un montant de 8.000 € (identique aux années précédentes).

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes au titre de l'année 2020 : REUSSIR EN SAMBRE AVESNOIS : 111.168,26 €, SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (Hirson) : 25.909,79 €, RESEAU DES VILLES ET VILLAGES NUMERIQUES : 11.536,72 €, RADIO CANAL FM : 6.000 €, ASSOCIATION « A PETITS PAS » : 8.000 € et autorise le Président à procéder au mandatement des sommes correspondantes, sous réserve de la production des bilans d'activités et justificatifs nécessaires.

Intervention de M. Benoît WASCAT, Président du COTTRI Sambre Avesnois (Contrat d'objectifs territorial pour la troisième révolution industrielle)

Monsieur le Président donne la parole à Benoît WASCAT, Président du comité de pilotage du COTTRI Sambre-Avesnois, qui, accompagné d'agents de l'ADUS et du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, informent le Conseil de Communauté des dispositifs COTTRI, CTES (Contrat de Transition Ecologique et Solidaire) et PAT (Plan Alimentaire Territorial).

Le COTTRI est un dispositif d'accompagnement de l'ADEME, construit autour de 15 domaines de coopération. Il constitue un document stratégique et opérationnel. Ce programme permet au territoire d'obtenir une enveloppe de 450.000 € sur 3 ans pour mettre en place des actions qui bénéficieront à l'ensemble des collectivités de l'arrondissement. Des projets publics relatifs aux énergies renouvelables et des projets innovants d'entreprise seront à terme soutenus par le COTTRI.

Le CTES est un contrat composé de 4 axes (Résorber les fractures territoriales, soutenir le développement économique et social par la troisième révolution industrielle, mieux maîtriser l'énergie et préserver les richesses naturelles, valoriser les atouts du territoire pour favoriser son rayonnement) dans lequel 54 actions sont inscrites. Ainsi, le développement de la filière bois-énergie verra, à la fin de l'année, cinquante chaudières au bois déchiqueté installées sur le territoire. Ce contrat a aussi permis de mettre en place le cadastre solaire grâce auquel chaque particulier, entreprise ou collectivité peur connaître son potentiel de production d'énergie en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le PAT de l'Avesnois est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné. Pour la 3CA, les projets identifiés sont entre autres : les projets de paniers, l'espace test agricole bio 3CA animé par A Petits PAS, la Foire aux Mouches avec présence de producteurs locaux avec l'ADARTH, les composteurs à prix réduits…

Urbanisme – Habitat

- **PLUi : INFORMATION AGENDA**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur THERY qui rappelle au Conseil de Communauté que la procédure d'élaboration d'un Plan Local de l'Urbanisme intercommunal a été engagée depuis décembre 2015, selon un partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Sambre et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (conventions jusqu'au 31 décembre 2020).
Après les travaux de diagnostic, de sensibilisation aux outils réglementaires, aux travaux d'identification des gisements fonciers, la procédure aborde la définition des zonages et du règlement d'urbanisme.

Pour permettre de diffuser une information précise sur ces travaux déjà menés, sur l'état d'avancement de la procédure et d'identifier les attentes des élus, une Conférence des Maires est programmée le mardi 29 septembre à 17h30 en salle de conférence de la 3CA.

- **Dispositifs départementaux complémentaires du PIG « Habiter Mieux »**

Monsieur le Président donne la parole à Madame BASQUIN qui rappelle au Conseil de Communauté que la 3CA est partenaire d'un Programme d'Intérêt Général « Habitat Mieux », établi à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes/Helpe, pour la période 2019-2022. Ce programme vise à accompagner 200 projets d'amélioration et de requalification de logements, selon trois thématiques : la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre le logement insalubre et l'adaptation à la perte d'autonomie. Ce dispositif, au-delà des aides mobilisables auprès de l'ANAH et de la 3CA, apporte un accompagnement technique et administratif par le relais de l'opérateur SOLIHA.

Afin de compléter ce programme, le Département propose deux dispositifs :

- **Le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS)**

Le dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité » vise à favoriser le maintien des populations les plus « fragiles » dans un logement adapté avec pour objectif principal de remédier ou prévenir la précarité énergétique. Initié et installé à titre expérimental dès 2015 par le Département du Nord (Nord Equipement Solidarité), il apporte des aides du Département aux propriétaires occupants, locataires ou bailleurs du parc privé en fonction du type de projet travaux (visant à lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, à sécuriser ou entretenir le bâti et à améliorer la salubrité du logement), sous conditions d'éligibilité (public fragile), selon le statut d'occupation et le niveau de ressources du bénéficiaire. Le plafond de ressources de l'occupant du logement doit être inférieure ou égale à 2 RSA pour une personne.

Au-delà des aides forfaitaires déterminées par nature de travaux (de 1000 à 4000 € selon la nature des travaux), le ménage bénéficie de l'accompagnement apporté par l'opérateur habitat (SOLIHA). Les primes sont versées en deux temps : 70% à la notification ; 30% sur justificatif de réalisation et sont cumulables avec les autres participations (ANAH, 3CA, CARSAT,….).

- **Le dispositif « J'amén'âge59 »**

Plus ciblé, le dispositif « J'AMEN'AGE 59 » porte sur l'aménagement des logements des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : propriétaires, copropriétaires, locataires, usufruitiers, sous-locataires ou hébergés à titre gracieux au sein du parc privé. L'aide départementale porte sur l'accompagnement et le financement des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

Ce dispositif complémentaire « J'AMEN'AGE 59 » entre dans la logique de l'axe 3 du Schéma départemental des Solidarités Humaines (adopté par délibération départementale le 12 février 2018), à savoir privilégier la vie à domicile en faisant du logement un levier pour l'autonomie des personnes et remplace l'Aide à l'Aménagement du Logement – « AAL 59 ».

Au-delà des aides déterminées selon la nature des travaux (de 1650€ à 22 000 € TTC de dépenses subventionnables à hauteur de 31.8% pour le public « modeste », à 45 % pour le public très modestes, le ménage bénéficie également de l'accompagnement de l'opérateur habitat (SOLIHA) et des conseils d'un ergothérapeute.

Les primes départementales sont cumulables avec les autres aides (ANAH, 3CA, CARSAT,….) et peuvent aller jusqu'à 100% de prise en charge.

L'engagement de la 3CA porte sur la mise à disposition de son opérateur SOLIHA, financé dans le cadre du PIG, sur la valorisation de ce partenariat ainsi que la communication auprès de la population du territoire.

Avec avis favorable du Bureau Communautaire (réuni le 9 septembre), le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de :
- Reconnaitre l'intérêt pour le territoire d'apporter une aide supplémentaire aux ménages fragiles dans la requalification de leur logement et dans l'adaptation à la perte d'autonomie ;
- Approuver les termes d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental mutualisant les 2 dispositifs, pour la période 2020-2022 ;
- Autoriser le président à signer la convention avec le Département, la CCPM et la CCSA, pour une durée de 3 ans (2020-2022), et tout document se rapportant à ce projet ;

Environnement

- **INFORMATION : Visite d'inspection de la déchetterie de Solre le Château par la DREAL**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FOVEZ qui indique au Conseil de Communauté que, au titre du suivi des Installations classées, la déchetterie de Solre-le-Château a fait l'objet d'une visite d'inspection par la DREAL le 18 juin 2020. Son représentant a analysé la situation administrative du site, la gestion des déchets entrants, la gestion des déchets sortants, la gestion des eaux pluviales, la prévention des pollutions accidentelles (rétention, confinement…), et les moyens de défense incendie. Le rapport a été notifié au Préfet le 27 juillet 2020.

Lors de cette visite, il a été constaté 17 non-conformités dont 4 majeures ; la communauté de communes sera ainsi mise en demeure de rectifier les points suivants selon des délais communiqués :

1. Les aires de stockage des déchets : elles ne sont pas équipées de façon à pouvoir recueillir les eaux de lavage et les matières répandues accidentellement, et à les contenir sur l'aire ;
2. Absence d'un dispositif de confinement des eaux et écoulements susceptibles d'être pollués lors d'un sinistre. La DREAL accorde :
    a. un délai de 4 mois pour transmettre le cahier des charges de la solution retenue,
    b. de 6 mois pour la transmission du bon de commande validé pour la mise en œuvre de la solution retenue,
    c. délai de 12 mois pour la mise en place du dispositif de confinement des eaux d'incendie) ;
3. le site ne dispose pas suffisamment d'extincteurs (sur les aires extérieures et dans les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements bien visibles et facilement accessibles). La DREAL accorde un délai d'un mois pour la mise en place d'extincteurs suffisants ;
4. Absence de poteau incendie implanté à moins de 100 mètres des limites de l'installation (180m actuellement), ni de réserve d'eau dédiée. La DREAL accorde un délai de 3 mois pour la mise en place d'un appareil incendie ou de réserve d'eau suffisant.

Les 13 autres non-conformités relèvent davantage de questions administratives (déclaration), d'affichage, d'éléments techniques mineurs et pourront être solutionnés rapidement.

- **Pouvoirs de police spéciale**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PIERCHON, Directeur général adjoint, qui informe le Conseil de Communauté que l'article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales prévoit le transfert automatique du pouvoir de police pour un certain nombre de compétences, avec un droit d'opposition pour le maire et pour le président de l'EPCI devant être exercé dans un délai de 6 mois.
En effet, dans des domaines strictement limités par la loi (assainissement, déchets, voirie, habitat et aire d'accueil des gens du voyage), le transfert de compétence d'une commune à un EPCI emporte automatiquement transfert du pouvoir de police associé.
Pour autant, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer à ce transfert automatique du pouvoir de police. Ils doivent à cette fin notifier leur opposition au président de l'EPCI dans un délai de 6 mois à compter de la date de transfert de la compétence ou de la date d'élection du président de l'EPCI.

Dans ce cas, le transfert de ces pouvoirs de police, dite « spéciale », au président ne s'opère pas dans les communes dont le maire a notifié son opposition. Mais si un ou plusieurs maires ont notifié au président de l'EPCI leur opposition au transfert du pouvoir de police, ce dernier peut décider, dans un délai de six mois à compter la première notification d'opposition, de renoncer au transfert de tout pouvoir de police accompagnant la compétence concernée et ce, sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Rappelons enfin que le pouvoir de police générale du maire ne peut quant à lui faire l'objet d'aucun transfert.

Avec avis favorable du Bureau Communautaire (réuni le 9 septembre), le Conseil de Communauté décide de laisser les pouvoirs de police spéciale aux maires et d'engager la procédure correspondante (laquelle sera communiquée aux communes).

Equipements sportifs de la 3CA

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur JUSTICE qui rappelle au Conseil de Communauté que la 3CA dispose de la compétence facultative « Aménagement et animation des équipements sportifs de proximité » pour favoriser la pratique sportive non compétitive.

Concernant les équipements, sont d'intérêt communautaire, la « construction, entretien et animation des terrains multisports, subventionné par le Conseil Départemental du Nord ». Elle a pour objectif de construire des équipements sportifs de proximité et d'apporter un nouvel équipement sécurisé dans les petites communes.

Concernant l'animation, afin de palier au déficit des associations sportives sans les petites communes, la 3CA a souhaité organiser des séances d'Activités Physiques et Sportives dispensées par des professionnels. En 2019, près de 180 enfants participaient à ce dispositif. Plus de 30 activités sportives ont été animées.

Les équipements sportifs de la 3CA se composent de plateaux sportifs disparates et d'équipements de loisirs mobiles à usage des animations communautaires subventionnés à hauteur de 80% par la CAF (parcours accrobranche, patinoire, parcours Ouistiti, Minigolf, trottinettes tout terrain électriques, petits équipements sportifs).

En décembre 2019, le Conseil de Communauté a voté favorablement pour étendre l'offre des plateaux, en vue de renforcer le maillage, selon un programme pluriannuel, accompagné d'un plan de modernisation des plateaux multisports de la 3CA. Ce programme prévoit un plan de développement d'environ 15 plateaux supplémentaires, selon une mise en œuvre étalée sur la période 2020-2024, à partir de critères d'éligibilité.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Conseil de Communauté du 17 septembre 2020

Relevé des décisions

AXE 1 – ORGANISATION DU TERRITOIRE

1-II Logement

PIG « Habiter Mieux »
AUTORISATION par le Conseil de signer la convention relative aux dispositifs Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) et « J'amén'âge59 » avec le Département, la CCPM et la CCSA, pour une durée de 3 ans (2020-2022), et tout document se rapportant à ce projet

AXE 2 – ECONOMIE ET EMPLOI

2-III Aides aux entreprises

Convention de participation au fonds de relance Hauts de France
AUTORISATION par le Conseil de signer avec la Région la convention ayant pour objet de définir l'engagement financier de la 3CA et de signer avec l'association « Initiative Hauts de France » la convention ayant pour objet de définir les modalités de versement de la participation de la 3CA.

Ouvertures des commerces le dimanche
DECISION par le Conseil d'émettre un avis favorable à la demande de la commune d'Avesnelles pour l'ouverture de ses commerces douze dimanches en 2021
DECISION par le Conseil d'étendre cet avis à l'ensemble de communes de la 3CA qui souhaiteraient autoriser l'ouverture de leurs commerces le dimanche, en 2021, selon la règlementation en vigueur.

2-IV Economie présentielle

Tourisme
Taxe de séjour :
DECISION par le Conseil de fixer la taxe de séjour pour l'année 2021

Contrat de rayonnement touristique de l'Avesnois et de la Thiérache en vue de sa signature avec la Région :
AUTORISATION par le Conseil de signer le contrat de rayonnement touristique

AXE 3 – ENVIRONNEMENT

AXE 4 – SERVICES A LA POPULATION

4-I Enfance, jeunesse et famille

Animations des vacances scolaires :
AUTORISATION par le Conseil de procéder aux remboursements des inscriptions réglées par les familles relatives à la dernière semaine du centre de loisirs qui s'est déroulé en Août 2020 sur la commune de Felleries, au motif que celui-ci a dû fermer ses portes en raison d'un cas de covid sur le site.

AXE 5 – SERVICES GENERAUX ET FLUX FINANCIERS

5-I Services généraux

Création de commissions thématiques
ARRET par le Conseil des compositions suivantes des commissions thématiques :
Commission « activités économiques » :
Nicolas DOSEN, Patrick DEHEN, Wilfrid SALMON, Guy ERPHELIN, Ghislain FRANCOIS, Christine BASQUIN, Antoine BADIDI, Sandra BROGNET, Sabine BUFI, Elisabeth DE SANTIS, Daniel DESCAMPS, Daniel DEUDON, Thierry DIENNE, Mauricette FREHAUT, Philippe HANOT, Ludovic LEBRUN, Frédéric LEJEUNE, Maxime LOUGUET, Bernard PAQUET, Stéphane SYMOND, Sébastien BAROCHE, Alain DERUE, Carole DHOUDAIN, Didier HOLAY, Franck PLATEAU, Jérémie TONDEUR
Commission « animation territoriale » :
Nicolas DOSEN, Christian CASTEL, Sabine SOUMIER, Vincent JUSTICE, Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Sabine BUFI, Sylvie CABOOR, Elisabeth DE SANTIS, Thierry DIENNE, Frédéric ERNESTI, Bernadette GRANDIN, Frédéric LEJEUNE, Anne-Marie LENTHIER, Florian LIENARD, Pascal PETIT, Jean-Marie VIN, Laurence WATTEAU, Valentine WAUCHEUL, Marie-Camille WAUTRICHE, Didier CARETTE, Etienne LEROY, Philippe LERICHE, Evelyne MAREAU, Eric MARION, Amanda GARCIA
Commission « finances et prospective » :
Nicolas DOSEN, Jérôme BEUGNIES, Claude CONNART, Brice AMAND, Benoît BOUDJEMA, Vincent COURET, Daniel DESCAMPS, Frédéric ERNESTI, Bernadette GRANDIN, Monique JOLY, Hervé LASPALAS, Jean-Pierre LIBERT, Jacky ROUSSELLE, Patrick DEREME, Maryse DEJARDIN-NOYON, Pascal LEFEBVRE, Etienne LEROY, Nathalie POULAT, José PRISSETTE
Commission « aménagement du territoire et cadre de vie » :
Nicolas DOSEN, Freddy THERY, Guy ERPHELIN, Christine BASQUIN, Christian BINOIT, Sandra BROGNET, Sabine BUFI, Elisabeth DE SANTIS, Daniel DESCAMPS, Damien DUCANCHEZ, Hervé LASPALAS, Didier LEMAIRE, Philippe BODIN, Didier CARETTE, Alexandra CARTON, Patrick DEREME, Jackie DESTREBECQ, Thierry GEHENIAUX, Céline GODART, Franck HEDON, Pascal LEFEBVRE, Etienne LEROY, Emmanuel WAIGNIER, Suzanne WYART, Frédéric DIEU, François RICHEZ
Commission « ressources environnementales » :
Nicolas DOSEN, Jean-Claude FOVEZ, Brice AMAND, Ghislain FRANCOIS, Damien DUCANCHEZ, Vincent COURET, Thierry DIENNE, Philippe HANOT, Monique JOLY, Didier LEMAIRE, Anne-Marie LENTIER, Florian LIENARD, Maxime LOUGUET, Bernard PAQUET, Laurence WATTEAU, Marie-Camille WAUTRICHE, Franck DESCAMPS, Carole DHOUDAIN, Arlette GRIMIAUX, Etienne LEROY, Renée LESPINASSE, José PRISSETTE, Alain RICHARD, David ALLAIRE, Alain DELTOUR
Commission « Convention territoriale globale » :
Nicolas DOSEN, Sabine SOUMIER, Patrick DEHEN, Christine BASQUIN, Maryse BERNARD, Sabine BUFI, Sylvie CABOOR, Daniel DEUDON, Frédéric ERNESTI, Mauricette FREHAUT, Anne-Marie LENTIER, Pascal PETIT, Jean-Marie VIN, Laurence WATTEAU, Philippe LERICHE
Commission « Concession d'aménagement » :
Nicolas DOSEN, Claude CONNART, Wilfrid SALMON, Christine BASQUIN, Jacky ROUSSELLE, Jérôme BEUGNIES, Florian LIENARD, Freddy THERY, Anne-Laure CATTELOT

Délégués de l'office de tourisme intercommunal
DESIGNATION par le Conseil de Sandra BROGNET, Christian CASTEL, Patrick DEHEN, Elisabeth DE SANTIS, Guy ERPHELIN, Anne-Marie LENTIER, Pascal PETIT, Alain RICHARD.

Délégués du SMAECEA
DESIGNATION par le Conseil de Alain DELTOUR, Vincent JUSTICE, Guy ERPHELIN, Sébastien SEGUIN, Vincent COURET, Jean-Pierre LIBERT, Alain RICHARD, Colette WATREMEZ, Jean-Marie VIN, Anne-Laure CATTELOT, Claude ROYAUX, Patrick DEHEN, Damien DUCANCHEZ, Daniel ETEVE.

Délégués de RéSA
DESIGNATION par le Conseil de Monsieur Patrick DEHEN, Monsieur Wilfrid SALMON et Madame Colette WATREMEZ comme délégués au sein du GIP Réussir en Sambre-Avesnois.

Délégués de RVVN
DESIGNATION par le Conseil de Monsieur Wilfrid SALMON délégué au sein du conseil d'administration de RVVN.

Délégué de NORDSEM
DESIGNATION par le Conseil de Monsieur Nicolas DOSEN délégué au sein du conseil d'administration de NordSem.

Délégué de l'Agence France Locale
DESIGNATION par le Conseil de Monsieur Jérôme BEUGNIES, délégué au sein de l'assemblée générale de NORDSEM.

Représentant au Conseil de surveillance du centre hospitalier d'Avesnes sur Helpe
DESIGNATION par le Conseil de Monsieur Nicolas DOSEN, représentant de la 3CA au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Avesnes sur Helpe.

Représentant au Conseil de surveillance de l'hôpital départemental de Felleries Liessies
DESIGNATION par le Conseil de Messieurs Alain RICHARD et Patrick DEHEN, représentants de la 3CA au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Felleries-Liessies.

Convention d'adhésion au pôle santé sécurité au travail
DECISION par le Conseil de renouveler la convention avec le centre de gestion pour le service de médecine préventive au travail.

Demandes de subventions :
DECISION par le Conseil d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2020 : REUSSIR EN SAMBRE AVESNOIS : 111.168,26 €, SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (Hirson) : 25.909,79 €, RESEAU DES VILLES ET VILLAGES NUMERIQUES : 11.536,72 €, RADIO CANAL FM : 6.000 €, ASSOCIATION « A PETITS PAS » : 8.000 €.